



# COMMUNIQUÉ

02-03-2022

## **Des facilités de stationnement pour les personnes handicapées à Besançon**

La loi de 2015 prévoit la possibilité de stationner gratuitement sur l'ensemble des places de stationnement sur voirie pour les détenteurs d'une des deux cartes de stationnement (carte européenne de stationnement ou CMI stationnement). Elle prévoit également l'obligation aux communes de créer un minimum de 2% de places adaptées et réservées aux personnes ayant une de ces deux cartes de stationnement.

Sur un total d'environ 26 500 places publiques, la Ville de Besançon compte près de 600 places réservées exclusivement aux personnes handicapées dans le respect des obligations légales.

Le stationnement de tout autre véhicule y est interdit et reste passible d'une mise en fourrière immédiate et d'une verbalisation de 135€ au même titre que le stationnement sur trottoir, aménagement cyclable ou passage piéton.

Ainsi par arrêté municipal, les personnes munies de l'une de ces deux cartes sont autorisées à stationner gratuitement sur les emplacements marqués « payant » en voirie dans la limite de 12 heures, ainsi que sur toutes autres places de stationnement gratuites ouvertes au public. La carte est liée à son titulaire et non au véhicule, elle doit être en cours de validité et disposée de façon visible sur le tableau de bord du véhicule. Les photocopies ne sont pas admises.

Les bénéficiaires de ces cartes sont toutefois soumis au paiement de la redevance en vigueur pour se garer dans les parcs de stationnement barriérés dont les caisses de paiement, bornes d'entrée/sortie sont accessibles aux personnes handicapées.

## **Contacts**

### **Benoit CYPRIANI**

Adjoint à la maire délégué à la sécurité, à la lutte contre les incivilités, à la tranquillité publique

Mail : [benoit.cypriani@besancon.fr](mailto:benoit.cypriani@besancon.fr)

### **Marie ZEHAF**

Conseillère municipale déléguée à la voirie de proximité, à la propreté des espaces publics

Mail : [marie.zehaf@besancon.fr](mailto:marie.zehaf@besancon.fr)

### **Hélène BERTHOD**

Responsable communication du département des Mobilités, service Ressources

Tél. : 03 81 61 51 89 / Mail : [helene.berthod@grandbesancon.fr](mailto:helene.berthod@grandbesancon.fr)

#### **Contacts presse**

Auriane CALVÉS

Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23

06 84 37 60 09

[auriane.calves@besancon.fr](mailto:auriane.calves@besancon.fr)

[cecile.prudhomme@besancon.fr](mailto:cecile.prudhomme@besancon.fr)